



NO. DE RÉUNION : 52	APIBQ – CONSEIL D’ADMINISTRATION	18 janvier 2018
Procès-verbal de la 52 ^e réunion du conseil d’administration de l’Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec)		

OBJECTIF :	Gestion des affaires courantes de l’APIBQ		
DATE :	18 janvier 2018, 16h30-18h00		
LIEU :	Rencontre en personne à		
	GBM 6200, boulevard Taschereau Brossard J4W 3J8	QUORUM (Quatre membres, dont le président ou un des vice-présidents en l’absence du président forment quorum)	
		EXÉCUTIF:	PRÉSENTS POUR LE QUORUM
		Benoît Nantel	
		Claude Pérusse	Claude Pérusse
		Francis Bélanger	Francis Bélanger (tel)
		Jean-François Dubé	Jean-François Dubé (tel)
		Manon Rouleau	Manon Rouleau
		Mohcine El-Garch	Mohcine El-Garch
		Oualid Albaz	
		Philippe Laporte	Philippe Laporte
		Richard Tremblay	Richard Tremblay (tel)
		INVITÉS:	PRÉSENTS
		Fabienne Debiais	
		Martin Cyr	Martin Cyr
		Sébastien Poitras	
		Jacynthe Tessier	
		Gnahoua Zoabli	Gnahoua Zoabli
		Louis Allard	Louis Allard



NO. DE RÉUNION : 52	APIBQ – CONSEIL D’ADMINISTRATION	18 janvier 2018
Procès-verbal de la 52 ^e réunion du conseil d’administration de l’Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec)		

	Ordre du jour proposé	
1.	Mot de bienvenue	Mohcine El Garch (5 min)
2.	Acceptation de l’ordre du jour	Mohcine El Garch (5 min)
3.	Adoption du procès-verbal du CA # 51 du 15 novembre 2017	Mohcine El Garch (5 min)
4.	Retour et suivi sur AGA 2017	Mohcine El Garch (30 min)
5.	Candidature de M. Joël Girard-Lauzière au poste de secrétaire de l’APIBQ	Mohcine El Garch (10 min)
6.	Membership	Martin Cyr, Oualid Albaz (10 min)
7.	Discussion sur le rapport provisoire de révision des critères de membership de l’APIBQ – sous-comité statut et règlement	Tous
8.	Finances : <ul style="list-style-type: none">• Demande de révision rémunération secrétariat APIBQ• Dossier de Francine Dinelle (demande de remboursement)• Dossier de P Boivin (demande de remboursement)• Dossier de Samir Sidi Mamar (demande de remboursement)	Manon Rouleau (20 min)
9.	Retour sur la réponse de l’AQLASS	Mohcine El Garch
10.	Suivi de la participation au congrès au Maroc	Mohcine El Garch et Oualid Albaz
11.	Comité de radioprotection : suivi dossier des échographes	Richard Tremblay / Mohcine El Garch
12.	Nouveaux membres	Benoit Nantel (10 min)
13.	Varia	Tous (5 min)
14.	Prochaines rencontres : proposition de dates	Mohcine El Garch (5 min)
Rédacteur	Brigitte Reynaud	



NO. DE RÉUNION : 52	APIBQ – CONSEIL D’ADMINISTRATION	18 janvier 2018
Procès-verbal de la 52 ^e réunion du conseil d’administration de l’Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec)		

SUJET	DISCUSSION / DÉCISION	RESPONSABLE	ÉTAT/ ACTION
1. Mot de bienvenue	Mohcine El Garch souhaite la bienvenue aux membres présents et leur présente ses vœux pour la nouvelle année. Le quorum étant atteint pour la tenue de ce conseil d’administration, l’ordre du jour est proposé.	Mohcine El Garch	
2. Acceptation de l’ordre du jour	L’ordre du jour est présenté par M. El Garch. M. El Garch annonce que le point 4 (retour et suivi sur l’AGA 2017) est reporté à la rencontre du mois de février 2018. M. El Garch rappelle que le point additionnel de M. Rouleau concernant les assurances pour l’année 2018 n’a pas été abordé lors de la dernière rencontre. Il est ajouté et sera intégré au point 8 (Finances). Sera également abordé le point sur le bilan financier du congrès 2017. À la demande de R. Tremblay, deux points sur la CCSN (Commission canadienne de sûreté nucléaire) et thanatologues et la demande d’intervention de M. Martin Benoît Gagnon sont ajoutés au varia de cet ordre du jour. Proposé par M. El Garch, secondé par Philippe Laporte l’ordre du jour ainsi modifié est accepté à l’unanimité.	Mohcine El Garch	MEG : inviter Martin Benoît Gagnon en février pour son intervention
3. Retour et suivi sur AGA 2017	M. El Garch informe que, compte tenu du fait que la rédaction du compte rendu de l’AGA du 4 décembre 2017 n’est pas terminée, ce point n’est pas abordé et sera reporté à la prochaine rencontre du CA.	Mohcine El Garch	BR : ajouter un point à la prochaine rencontre
4. Adoption du procès-verbal du CA # 51 du 15 novembre 2017	Les membres ayant disposé de trop peu de temps pour prendre connaissance du procès-verbal # 51, son approbation est reportée à la prochaine rencontre du CA.	Louis Allard	BR : ajouter un point à la prochaine rencontre
5. Candidature de M. Joël Girard-Lauzière au poste de secrétaire de l’APIBQ	M. Joël Girard-Lauzière, membre régulier de l’APIBQ, a postulé par courriel au poste de secrétaire de l’APIBQ. Après avoir procédé aux vérifications d’usage concernant la validité de la candidature, le CA accepte avec plaisir la candidature de M. Girard-Lauzière.	Mohcine El Garch/Louis Allard	



NO. DE RÉUNION : 52	APIBQ – CONSEIL D'ADMINISTRATION	18 janvier 2018
---------------------	----------------------------------	-----------------

Procès-verbal de la 52^e réunion du conseil d'administration de l'Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec)

SUJET	DISCUSSION / DÉCISION	RESPONSABLE	ÉTAT/ ACTION
	<p>La proposition de nomination de Joël Girard-Lauzière au poste de secrétaire de l'APIBQ jusqu'à la prochaine AGA est faite par M. El Garch, secondé par M. Rouleau.</p> <p>M. El Garch enverra un message à J. Girard-Lauzière pour l'informer de sa nomination et l'inviter au prochain CA.</p> <p>B. Reynaud procédera aux modifications qui s'imposent dans les documents du CA (ODJ et PV) .</p>		<p>MEG : envoyer message à J Girard-Lauzière</p> <p>BR : modifier les documents</p>
6. Membership	<p>Le renouvellement de l'adhésion à l'association était inclus dans l'inscription au colloque, mais certains membres qui faisaient partie de l'organisation de l'événement, dont O. Albaz et M. Cyr n'ayant pas eu à procéder à leur inscription ont constaté que leur adhésion n'était pas renouvelée d'office et qu'ils sont donc considérés comme non membres. M. El Garch propose de les réintégrer sans que le CA n'ait à analyser leur profil, car leur membership a été annulé à cause d'un simple quiproquo.</p> <p>P. Laporte propose de voter une résolution à l'effet qu'ils n'ont jamais été désinscrits de la liste des membres réguliers de l'association et d'ajouter une reconnaissance de leur implication et de leur travail accompli au sein de l'organisation des colloques.</p> <p>Proposée par M. El Garch, secondé par P. Laporte, la résolution est adoptée à l'unanimité.</p> <p>M. Cyr insiste sur le fait qu'il faudrait que soit confirmé officiellement le fait que des personnes qui s'impliquent autant dans l'association devraient se voir offrir la réinscription automatiquement. Cette proposition devant être approuvée par les membres de l'association, elle fera l'objet d'une discussion ultérieurement.</p>	Mohcine El Garch	
7. Discussion sur le rapport provisoire de révision des critères de membership de	<p>Il avait été décidé, lors de l'assemblée générale du 4 décembre 2017 (point 6.2) qu'après consultation et étude du rapport préliminaire présenté au mois de mai 2017 par le sous-comité des statuts et règlements, relatif à la définition des critères d'application pour le membership, le CA devait lui revenir pour</p>	Mohcine El Garch	



NO. DE RÉUNION : 52	APIBQ – CONSEIL D'ADMINISTRATION	18 janvier 2018
---------------------	----------------------------------	-----------------

Procès-verbal de la 52^e réunion du conseil d'administration de l'Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec)

SUJET	DISCUSSION / DÉCISION	RESPONSABLE	ÉTAT/ ACTION
l'APIBQ – sous-comité statut et règlement	<p>lui faire part de ses commentaires et constats afin de déterminer quelles seront les futures actions au niveau de ce chantier.</p> <p>P. Laporte rappelle la mise en contexte de ce dossier. Afin de respecter les choix des membres qui avaient voté lors de l'AGA 2016, sur le principe d'une association ouverte à noyau dur, les règlements ont été changés. Dans le membership initial, les membres doivent détenir un diplôme terminal reconnu en génie biomédical ou en physique médicale. Le mandat du sous-comité consistait à déterminer quels diplômes pouvaient répondre à cette définition. Le sous-comité a déposé le résultat de ses travaux au CA sous forme d'un rapport et a fait une recommandation.</p> <p>À la suite de la décision du CA, le comité pourra rédiger l'ensemble du nouveau règlement.</p> <p>L. Allard ajoute que le sous-comité a commencé par essayer de définir la notion de noyau dur au moyen du sondage, des orientations, les votes en AG et a mené ses travaux dans cet esprit avec le souhait de simplifier le processus au niveau de l'application des critères.</p> <p>M. El Garch souligne le sérieux du travail fait par le comité et en félicite ses membres mais constate que le résultat de l'application des recommandations restreint l'accès en tant que membre régulier de l'APIBQ aux finissants des programmes d'une seule école d'ingénieur francophone (École Polytechnique).</p> <p>La question qui se pose à ce moment est de savoir si la notion de noyau dur telle qu'elle est présentée par le sous-comité correspond vraiment à un choix délibéré des membres, car elle entraîne de ce fait des restrictions au niveau du membership ou plutôt aux résultats de la démarche et des contraintes avec lesquelles le sous-comité a dû travailler.</p> <p>Gnahoua Zoabli explique qu'il est possible de moduler la « dureté du noyau », car les membres du CA sont suffisamment experts dans la reconnaissance des diplômes en génie biomédical lors des demandes d'adhésion. De cette façon, la liste exhaustive qui a été proposée par le sous-comité pourrait être alimentée et étoffée petit à petit.</p>		



NO. DE RÉUNION : 52	APIBQ – CONSEIL D'ADMINISTRATION	18 janvier 2018
----------------------------	---	------------------------

Procès-verbal de la 52^e réunion du conseil d'administration de l'Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec)

SUJET	DISCUSSION / DÉCISION	RESPONSABLE	ÉTAT/ ACTION
	<p>J-F Dubé invite l'exécutif à réfléchir sur une particularité de certains programmes : le sous-comité s'est rendu compte que certains établissements comme l'ÉTS n'ont qu'une concentration en ingénierie biomédicale au programme de 1^{er} cycle, ce qui remet en question le principe même de la formation complète pour l'identification du diplôme d'ingénieur biomédical.</p> <p>P. Laporte explique qu'à l'origine, les membres souhaitaient qu'il y ait cohérence entre le membership et le nom de l'association. Il est d'avis que la problématique réside sur le fait nouveau que les membres associés n'ont pas le droit de participer à l'AGA. De ce fait, il faut se requestionner sur l'interprétation rigoureuse, mais trop étroite du noyau dur.</p> <p>Face à tous les termes utilisés pour identifier les programmes identifiés comme reconnus en génie biomédical, M. El Garch propose une ouverture au niveau de la définition de l'ingénieur biomédical et propose de conserver la base de l'ingénieur diplômé en génie et membre de l'OIQ et d'assouplir le critère du diplôme terminal reconnu en génie biomédical., et demande si l'exécutif est d'accord avec les termes ou doit être plus souple.</p> <p>Proposition à laquelle réagit G. Zoabli en faisant remarquer que, dans ce cas, on s'éloigne de ce qui avait été voté en AG, et qu'il faudrait en aviser les membres.</p> <p>M. El Garch propose de revenir en consultation auprès des membres par voie de sondage sur le résultat de l'application des critères qui favorisent uniquement une seule école d'ingénieur francophone au Québec (école Polytechnique). Il est d'avis que bien que les programmes de cette institution soient parfaitement adaptés, il existe plusieurs autres programmes qui s'apparentent au domaine du génie biomédical au sens large au Québec et dont les finissants pourraient apporter une plus-value à l'APIBQ. Il cite en exemple plusieurs chaires de recherche en génie biomédical existant à l'ÉTS.</p> <p>P. Laporte maintient que le CA est souverain dans ses choix; ainsi il pourrait appliquer les barèmes déjà établis, mais pourrait trancher les cas particuliers.</p> <p>C. Pérusse propose une modification des critères initiaux, soit accepter un diplôme qui mette l'emphasis sur le domaine de la santé (pour des candidats ayant des diplômes non « historiques »), mais accepter ce critère avec une</p>		



NO. DE RÉUNION : 52	APIBQ – CONSEIL D'ADMINISTRATION	18 janvier 2018
---------------------	----------------------------------	-----------------

Procès-verbal de la 52^e réunion du conseil d'administration de l'Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec)

SUJET	DISCUSSION / DÉCISION	RESPONSABLE	ÉTAT/ ACTION
	<p>expérience de plusieurs années dans le réseau de la santé. Ainsi, les membres associés qui restent inscrits à l'APIBQ et qui œuvrent depuis plus de 3 ans dans le réseau deviendraient par la suite automatiquement des membres réguliers.</p> <p>L. Allard fait remarquer que les votes en AG ont imposé des contraintes extrêmement serrées.</p> <p>À la suite de discussions nourries, le CA décide de voter sur le choix d'appliquer les recommandations faites par le sous-comité dans son rapport, de façon intégrale.</p> <p>Les résultats du vote à main levée donnent :</p> <ul style="list-style-type: none">• Trois (3) voix pour le suivi des recommandations du rapport.• Quatre (4) voix contre le suivi des recommandations du rapport. <p>Suite à ce résultat mitigé, M. El Garch demande que le document produit par le sous-comité soit présenté aux membres de l'association pour qu'ils se prononcent, en respectant le processus suivant :</p> <ul style="list-style-type: none">• Reprendre chacun des sous-critères présentés par le sous-comité avec une case à cocher pour approbation;• Présenter l'expérience du CA, soit l'application stricte des critères sur une période d'un (1) an écoulée, et avec les résultats obtenus. <p>J-F Dubé demande le vote de cette proposition à l'effet de sonder les membres sur cette question.</p> <p>Les résultats du vote à main levée donnent :</p> <ul style="list-style-type: none">• Deux (2) voix pour l'organisation d'un nouveau sondage• Cinq (5) voix contre l'organisation d'un nouveau sondage. <p>Un retour sera fait sur ce point à la prochaine rencontre du CA.</p>		<p>BR : ajouter un point à la prochaine rencontre du CA</p>
8. Finances :			



NO. DE RÉUNION : 52	APIBQ – CONSEIL D'ADMINISTRATION	18 janvier 2018
---------------------	----------------------------------	-----------------

Procès-verbal de la 52^e réunion du conseil d'administration de l'Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec)

SUJET	DISCUSSION / DÉCISION	RESPONSABLE	ÉTAT/ ACTION
<ul style="list-style-type: none">• Dossiers de Samir Sidi Mamar et Paul Boivin (demande de remboursement)• Demande de révision rémunération secrétariat APIBQ• Bilan du congrès 2017	<p>Les demandes de messieurs Samir Sidi Mamar et Paul Boivin ont été satisfaites. L'association a procédé à leur remboursement.</p> <p>À la suite de la demande de révision de rémunération présentée par la secrétaire consultante de l'APIBQ, Brigitte Reynaud (augmentation de 2\$/h), M. Rouleau a fait un exercice d'évaluation des coûts. À la suite de la présentation des résultats, le CA accepte la demande de révision. Le tarif de la secrétaire consultante sera de 19\$/h, applicable à partir de la date de lettre de demande initiale, soit le 27 septembre 2017.</p> <p>La résolution proposée par M. Rouleau, secondée par M. El Garch est adoptée à l'unanimité.</p> <p>M. Rouleau ajoute quelques points à la question sur les finances :</p> <p>Il avait été budgété par les organisateurs un surplus de 21 000 \$ pour le congrès et, à ce jour, 19 000 \$ de surplus ont été réalisés sur la base des factures reçues et des paiements effectués en date du 16 janvier 2018.</p> <p>Il reste environ 2 000 \$ de paiements d'inscriptions à recevoir.</p> <p>M. Rouleau signale en outre que 6 500\$ de commandites promises n'ont pas été reçus à ce jour, notamment la commandite du GBM (CISSS de la Montérégie-Centre). C. Pérusse va assurer le suivi de ce dossier.</p> <p>M. Rouleau fera personnellement le suivi avec le financement attendu d'un autre commanditaire.</p> <p>M. Rouleau demande si, pour les quelques membres qui n'ont pas pu profiter de la réduction du montant de l'inscription à cause du bogue informatique, l'association va rembourser la différence directement au membre ou à l'établissement employeur qui a effectué le remboursement à son employé, ou bien si elle recrédite la somme pour le renouvellement de l'inscription de la prochaine année. M. El Garch propose d'appliquer les deux options selon le cas :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mettre au crédit du membre si l'inscription a été payée par l'établissement.		<p>CP : faire le suivi avec la comptabilité de GBM</p>



NO. DE RÉUNION : 52	APIBQ – CONSEIL D'ADMINISTRATION	18 janvier 2018
---------------------	----------------------------------	-----------------

Procès-verbal de la 52^e réunion du conseil d'administration de l'Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec)

SUJET	DISCUSSION / DÉCISION	RESPONSABLE	ÉTAT/ ACTION
<ul style="list-style-type: none">Dossier de Francine Dinelle (demande de remboursement)	<ul style="list-style-type: none">- Remboursement au membre s'il a effectué lui-même le paiement. <p>M. Cyr validera les demandes au cas par cas avec M. Rouleau avant d'envoyer les correspondances.</p> <p>Certains participants inscrits gratuitement dans les listes de présence (conférenciers, membres de l'organisation) ont déjà payé leur inscription. M. Rouleau transmettra les informations à jour à B. Nantel, M. El Garch et M. Cyr qui prendront les décisions qui s'imposent.</p> <p>M. Rouleau informe qu'elle a renouvelé les assurances pour un an avant les fêtes de fin d'année au même tarif que l'année dernière.</p> <p>M. Rouleau fait un suivi concernant le traitement des demandes de remboursement de dépenses présentées à l'APIBQ en 2017, par Francine Dinelle; l'une au montant de 3 244 \$, pour une participation au Congrès mondial de l'IUPESM en 2015 à titre de représentante de l'APIBQ; l'autre, au montant de 345 \$ pour ses participations au CA de l'APIBQ (entre 2014 et 2016) et au Comité directeur du CECR comme représentante de l'APIBQ (en 2016).</p> <p>Il est à noter que selon les procès-verbaux publiés, le CA de l'APIBQ avait en 2015 autorisé la participation de Francine Dinelle au Congrès mondial de l'IUPESM, à Toronto, à titre de représentante de l'APIBQ, avec certaines balises.</p> <p>Après s'être renseignée auprès de la firme comptable, M. Rouleau a reçu la confirmation que les comptes de dépenses étaient appliqués lors de l'année financière où le CA les accepte. Elle précise que ces comptes de dépenses doivent être préalablement approuvés par le CA.</p> <p>Le CA constate que :</p> <ul style="list-style-type: none">- Pour la demande de participation au congrès mondial de Toronto, il était convenu, à la lecture des PV des CA du 4 juin 2015 et du 10 septembre 2015 que l'APIBQ remboursait les «frais», mais que d'une part l'inscription d'un montant de 1230 \$ au congrès était exclue du remboursement et d'autre part que les frais de repas devaient être alignés		



NO. DE RÉUNION : 52	APIBQ – CONSEIL D'ADMINISTRATION	18 janvier 2018
---------------------	----------------------------------	-----------------

Procès-verbal de la 52^e réunion du conseil d'administration de l'Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec)

SUJET	DISCUSSION / DÉCISION	RESPONSABLE	ÉTAT/ ACTION
	<p>sur le coût des remboursements de repas admis dans le réseau de la santé.</p> <ul style="list-style-type: none">- La prise en charge de ces frais était conditionnelle à un retour d'information aux membres de l'association et qu'aucune présentation n'a été faite à ce jour. <p>Le CA prend les décisions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le compte de dépenses relatif aux participations au CA et au CODIR du CECR est approuvé et sera remboursé (stationnements et kilométrage).- Les frais avancés par madame Francine Dinelle lors de sa participation au congrès de Toronto seront pris en charge en totalité, en appliquant cependant un tarif de remboursement pour ses repas aligné sur le coût des remboursements de repas admis dans le réseau de la santé au barème 2018. B. Reynaud fera suivre à M. Rouleau la directive ministérielle sur les frais remboursables lors d'un déplacement dans le réseau de la santé.- Il sera demandé à madame Dinelle de faire une présentation en radioprotection lors d'une prochaine session de formation offerte par l'APIBQ.- M. Rouleau va préparer une résolution à l'effet que les demandes de remboursement de dépenses devront être présentées lors de l'année financière en cours pour être admissibles d'ici le mois de mars.		<p>BR : envoyer à M. Rouleau la directive ministérielle sur les remboursements de frais.</p>
<p>9. Varia</p> <ul style="list-style-type: none">• CCSN (Commission canadienne de sûreté nucléaire) et thanatologues	<p>G. Zoabli informe que Polytechnique va envoyer une invitation à l'APIBQ pour la journée de réseautage « Vins et fromages ». Le président de l'association s'y rendra.</p> <p>Point en suspens</p>		



NO. DE RÉUNION : 52	APIBQ – CONSEIL D’ADMINISTRATION	18 janvier 2018
Procès-verbal de la 52 ^e réunion du conseil d’administration de l’Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec)		

SUJET	DISCUSSION / DÉCISION	RESPONSABLE	ÉTAT/ ACTION
<ul style="list-style-type: none">Demande d’intervention de M. Martin Benoît Gagnon	M. Ir Martin Benoît Gagnon souhaitait faire une présentation au CA pour s’exprimer sur les différentes demandes du MSSS. Une période de temps lui sera réservée lors du prochain CA.		BR : Ajouter un point au prochain CA. MEG : envoyer une invitation à Martin Benoît Gagnon.
10. Retour sur la réponse de l’AQLASS	Par manque de temps, ce point n’est pas abordé et sera reporté à la prochaine rencontre du CA.		BR : ajouter un point au prochain CA
11. Suivi de la participation au congrès au Maroc	Par manque de temps, ce point n’est pas abordé et sera reporté à la prochaine rencontre du CA.		BR : ajouter un point au prochain CA
12. Comité de radioprotection : suivi dossier des échographes	Par manque de temps, ce point n’est pas abordé et sera reporté à la prochaine rencontre du CA.	Richard Tremblay / Mohcine El Garch	BR : ajouter un point au prochain CA
13. Nouveaux membres	Par manque de temps, ce point n’est pas abordé et sera reporté à la prochaine rencontre du CA.		BR : ajouter le document de janvier au prochain CA
14. Prochaines rencontres: proposition de dates	Par manque de temps, ce point n’est pas abordé et sera reporté à la prochaine rencontre du CA.		BR : ajouter un point au prochain CA
15. Date de la prochaine rencontre du CA	Prochaine rencontre à déterminer ultérieurement		BR : envoyer la prochaine convocation de CA téléphonique
La séance est levée à 22 h 10			



NO. DE RÉUNION : 52

APIBQ – CONSEIL D'ADMINISTRATION

18 janvier 2018

Procès-verbal de la 52^e réunion du conseil d'administration de l'Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec)

Philippe Laporte, vice-président en
génie biomédical

20180319

Mohcine El Garch, président